OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN GUYANE

LES CHIFFRES CLÉS 2025



ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE

PRÉFET DE LA GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agreste
Statistique publique de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

CHAMBRE D'AGRICULTURE GUYANE

BIO-SAVANE
Société Coopérative Agricole

L'AGENCE BIO

IFIVEG
Interprofession des Filières Végétales de Guyane

INTRODUCTION

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ORAB

L'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) de Guyane a été lancé au premier trimestre 2025. Sa mission est de réaliser un état des lieux de l'agriculture biologique en Guyane, en couvrant à la fois la production et les activités en aval, afin d'identifier les freins, les leviers et les perspectives de développement. Il vise également à fédérer l'ensemble des acteurs de la filière pour impulser une dynamique collective sur le territoire.

Les publications de l'ORAB fournissent des repères sur les productions et les tendances du marché. Véritable outil de prospective, il permettra aux acteurs d'échanger et de mieux articuler l'offre et la demande.

Cinq partenaires ont signé une convention pour la mise en place de l'ORAB en Guyane :

- **L'Agence Bio.**
- **La Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM)** et **La Direction de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DEAAF) de Guyane,** qui finance l'ORAB.
- **La Chambre d'Agriculture de Guyane.**
- La coopérative **Bio Savane.**
- **L'Interprofession des filières végétales de Guyane (IFIVEG),** chargé de l'animation et du pilotage de l'observatoire.

En complément, un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs de la filière accompagne et valide ses orientations.

Les analyses reposent sur plusieurs sources de données : les notifications et chiffres clés de l'Agence Bio, ainsi que les données du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, exploitées en région par le service statistique de la DGTM-DEAAF.

Pour en savoir plus : www.ifiveg.org/orab



DÉFINITIONS

Surfaces certifiées : parcelles dont la conversion est achevée, commercialisables en "agriculture biologique".

Surfaces en conversion : parcelles en cours de conversion (2 ans pour cultures annuelles, 3 ans pour pérennes). Les surfaces en première année de conversion sont identifiées comme C1, C2 pour la deuxième année et C3 pour la troisième année.

SAU (Superficie agricole utilisée) : terres arables (pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri...), prairies permanentes et cultures permanentes (vergers...).

Exploitation engagée : producteurs certifiés bio ou en conversion. Pour les exploitations qui se sont engagées en 2024, certaines données de surfaces ne sont pas encore remontées, ce qui explique parfois des différences dans le nombre total d'exploitations (120 ou 110).

Entreprise de l'aval : acteur qui transforme, distribue ou commercialise la production agricole.

HSAU (Hors SAU) : aquaculture, cueillette sauvage, estives collectives, surfaces non agricoles et sylviculture.

Production principale calculée : les surfaces et cheptels sont convertis en valeur monétaire pour comparer les différentes productions sur la même unité.

PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales

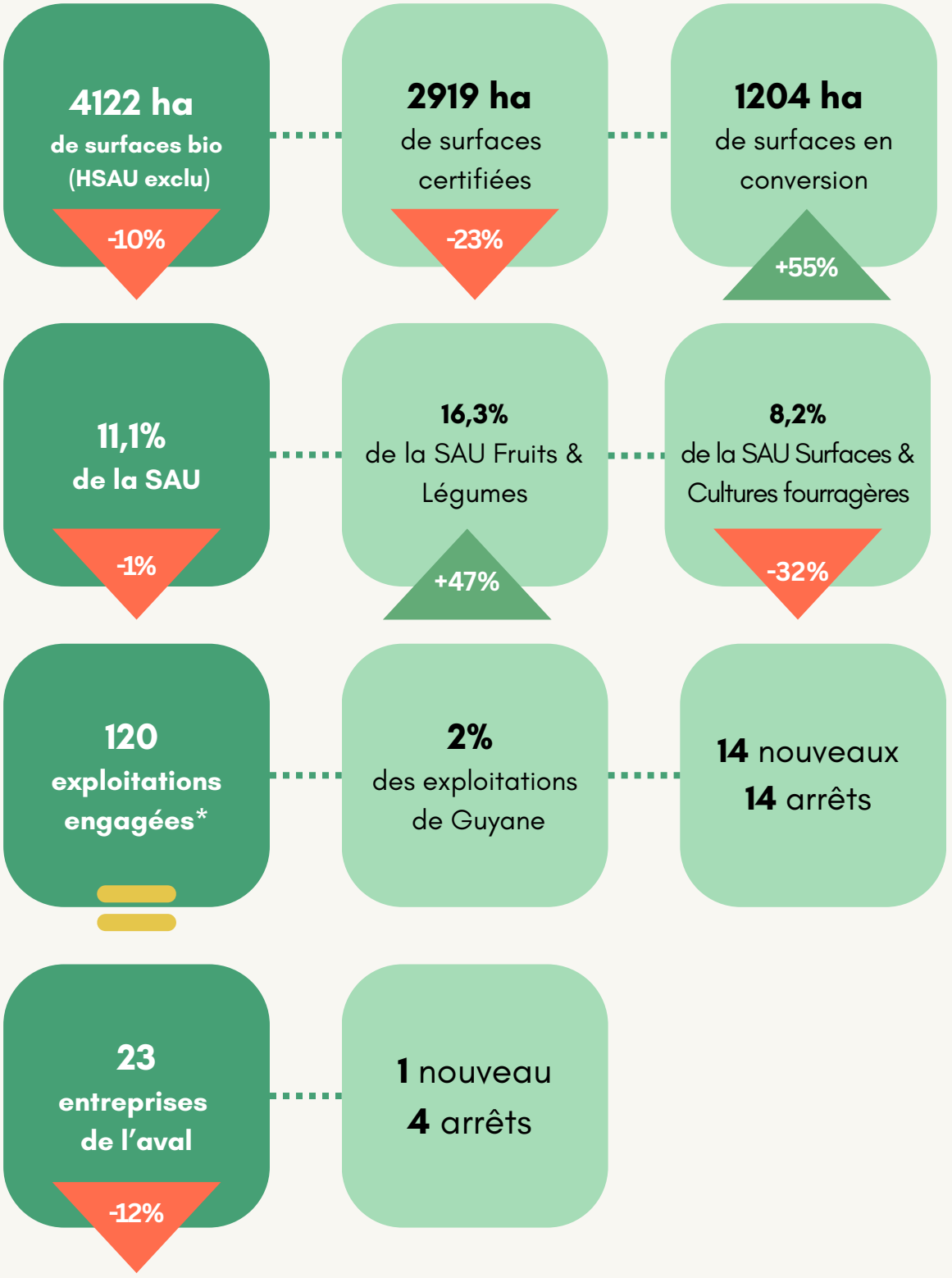
UGB (Unité-gros-bétail) . Unité employée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux.

Hors cheptel : autres bovins et bovidés, boeufs, broutards, génisses (>8 mois), taureaux (>24 mois), veaux (<8 mois), autres caprins, bouc, agneaux, béliers.

Commerce de gros : l'ensemble des entreprises dont l'activité consiste à acheter et/ou vendre des biens et services uniquement à d'autres entreprises ou à des clients professionnels.

Commerce de détail : la vente de produits dans l'état où ils ont été achetés, ou après de légères transformations, destinée principalement à une clientèle de particuliers, quel que soit le volume des ventes.

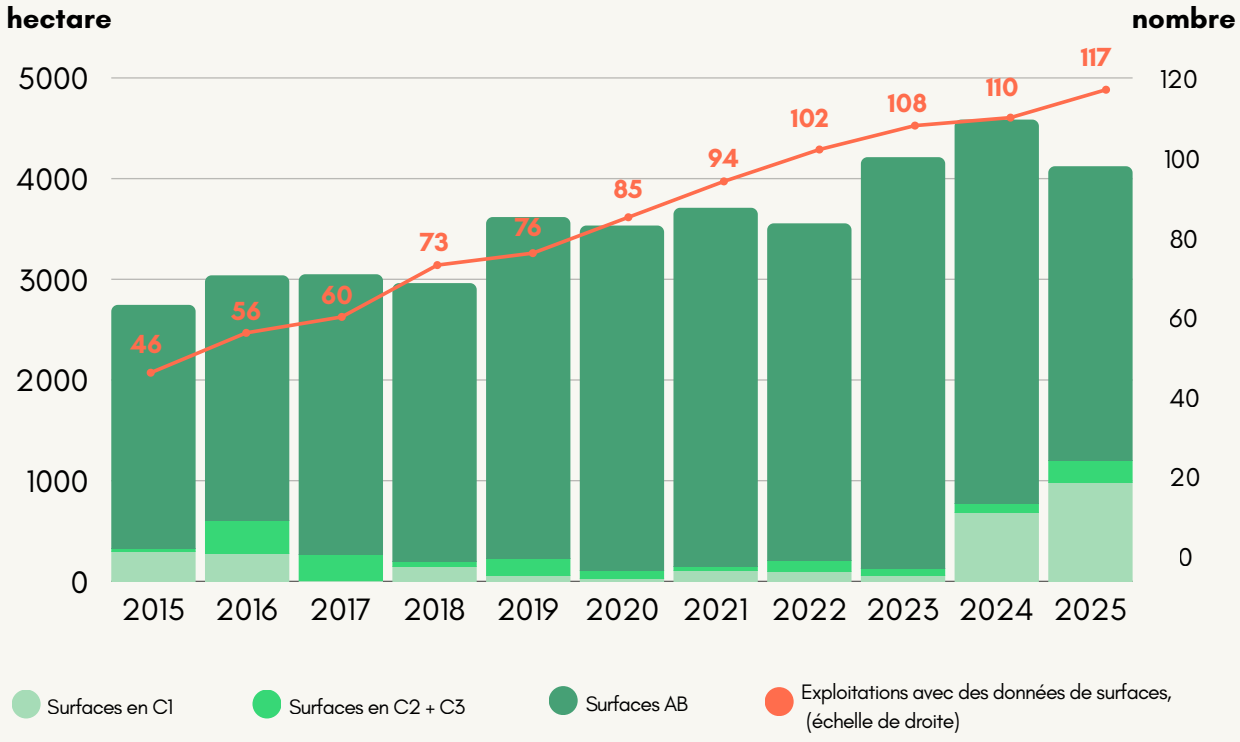
LES CHIFFRES CLÉS 2025



* *Hors aquaculture et pisciculture, micro-exploitations (<0,2ha) et petits ruchers (<50 ruches).*

LE TERRITOIRE

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique en Guyane
Exploitations HSAU exclus - Source : Agence BIO



Une SAU bio fortement concentrée

Les surfaces engagées en agriculture biologique présentent une forte disparité entre les exploitations. Sur les 117 exploitations pour lesquelles une surface est renseignée, la moitié déclarent moins de **8,9 hectares**, tandis que la surface moyenne atteint **42,4 hectares**. Cet écart entre moyenne et médiane traduit une forte concentration des surfaces dans un nombre limité d'exploitations.

Ainsi, **près de la moitié des exploitations déclarent 10 hectares ou moins**, alors que les exploitations disposant d'au moins 50 hectares, qui représentent environ 15% des exploitations renseignées, concentrent près de **77% des surfaces déclarées**. Les 12 exploitations de 100 hectares ou plus regroupent à elles seules près de **69% des surfaces**.

La SAU bio guyanaise repose donc sur un tissu d'exploitations de taille très diverse, avec une majorité de structures disposant de surfaces relativement limitées et une concentration importante des hectares dans quelques exploitations de grande superficie. Cette répartition doit être prise en compte dans l'analyse des évolutions annuelles de la SAU : les variations de surfaces peuvent notamment être fortement influencées par les évolutions enregistrées dans ces grandes exploitations.

Une SAU bio en baisse, mais une structure qui évolue

En 2025, la surface agricole utile (SAU) engagée en agriculture biologique en Guyane s'établit à 4122 hectares, contre 4587 hectares en 2024, soit une baisse de **10,1%.**

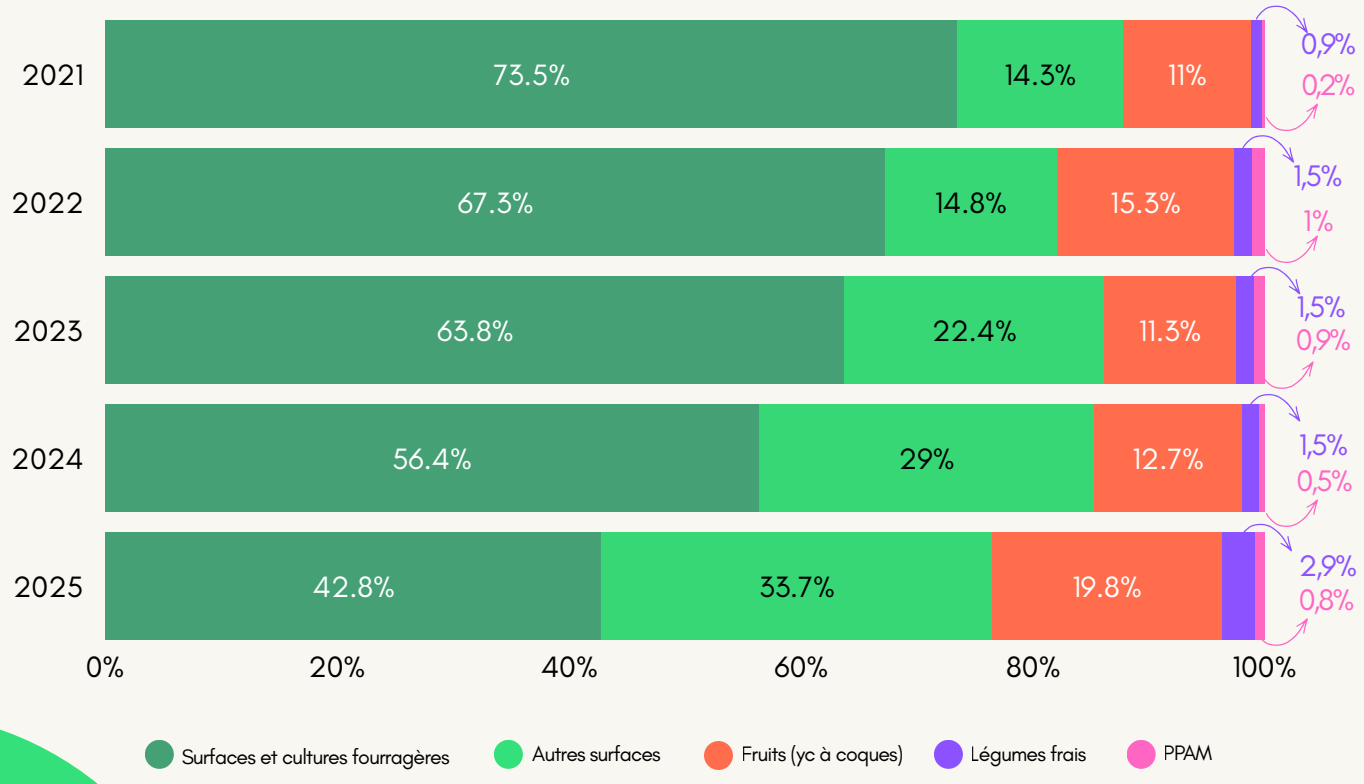
Cette évolution s'explique principalement par la diminution des surfaces et cultures fourragères, qui passent de 2587 à 1765 hectares, soit **-31,8%**. Leur part dans la SAU bio recule ainsi de 62,8% à 42,8%.

À l'inverse, les principales catégories de cultures végétales progressent. Les surfaces consacrées aux fruits augmentent de **40%**, passant de 582 à 815 hectares, tandis que les légumes frais progressent de **72,5%**, de 69 à 119 hectares. Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) connaissent également une progression, de 21 à 33 hectares (**+57,1%**).

Ainsi, la baisse de la SAU bio entre 2024 et 2025 est principalement liée au recul des surfaces fourragères et ne traduit pas une diminution uniforme des surfaces bio. Ces données confortent les observations de l'année dernière, qui mettaient déjà en avant l'engagement des producteurs bio dans les cultures végétales, alors que les producteurs en animal étaient en recul.

A noter : l'évolution des surfaces en C1 ne reflète pas la dynamique réelle du territoire. Elle est principalement liée à l'engagement temporaire de surfaces par un éleveur en 2024. Ces surfaces, désengagées début 2026, sont néanmoins restées comptabilisées en C1 en 2025.

Évolution de la répartition de la SAU bio en Guyane par groupe de production - Hors SAU exclus
Source : Agence BIO

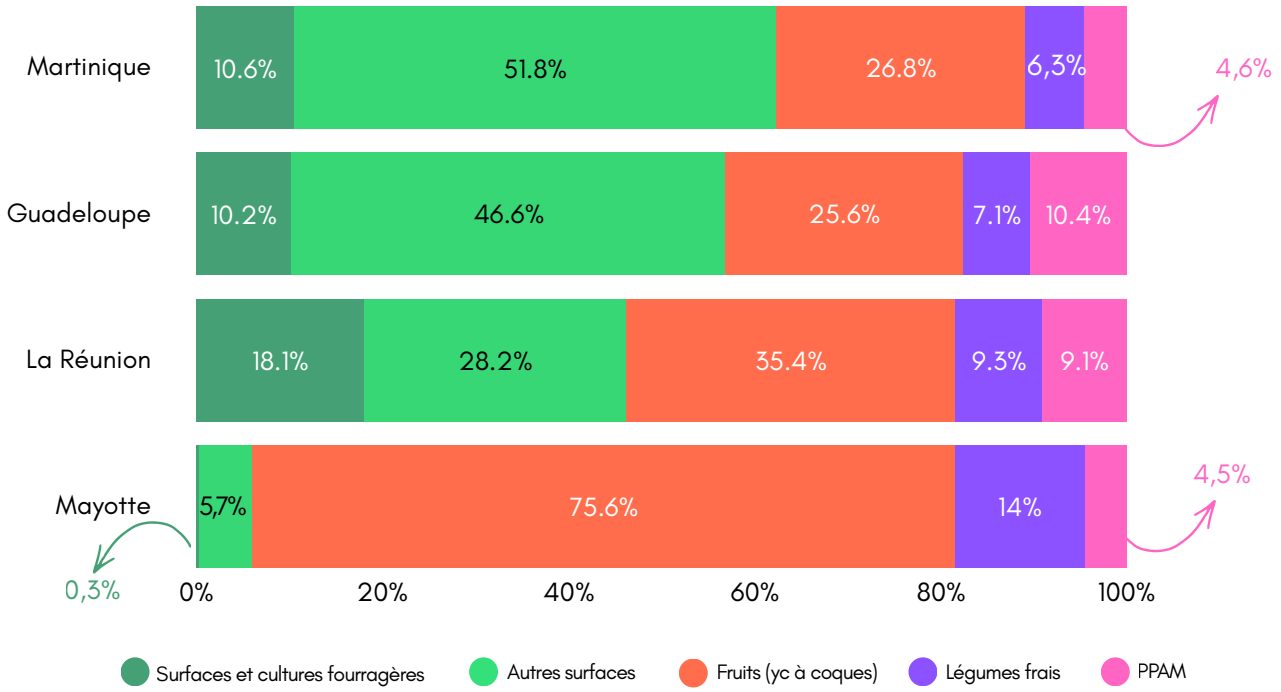


Comparaison avec les autres DROM

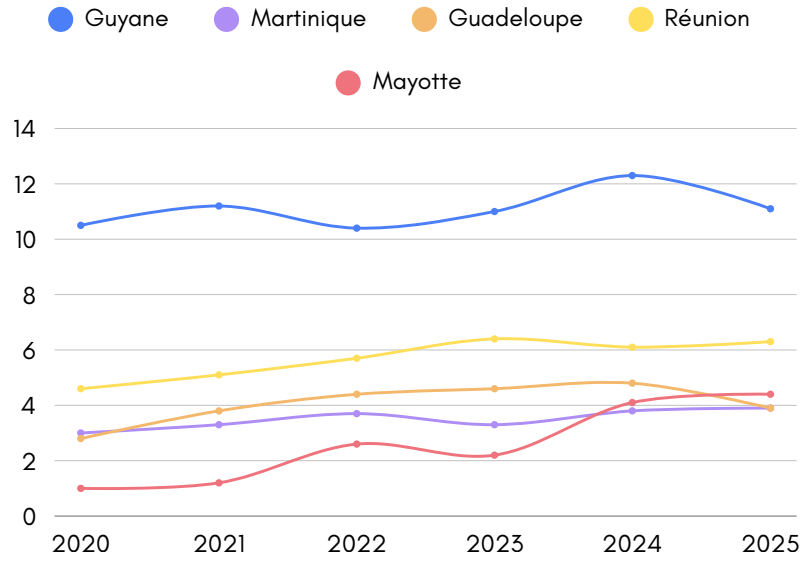
La Guyane reste très particulière en 2025 : **42,8%** de sa SAU bio est constituée de surfaces fourragères, contre 18,1 % à La Réunion, 10,6% en Martinique, 10,2% en Guadeloupe et seulement 0,3 % à Mayotte.

Cependant, l'écart avec les autres territoires est moins marqué en 2025 qu'en 2024, lorsque les surfaces et cultures fourragères représentaient **62,8%** de la SAU bio guyanaise.

Répartition de la SAU Bio dans les autres DROM en 2025 - Hors SAU exclus
Source : Agence BIO

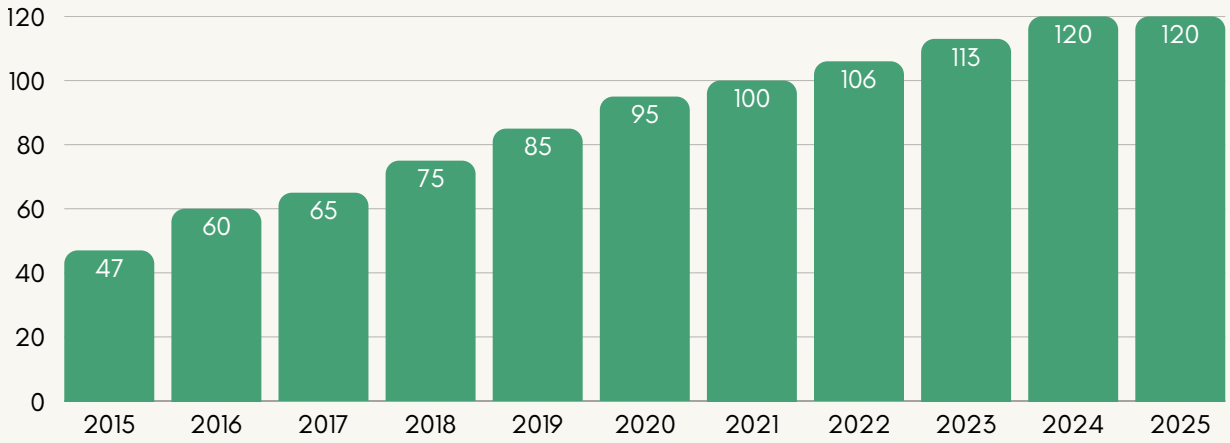


Evolution du % de SAU bio dans les DROM depuis 2020 - Hors SAU exclus
Source : Agence BIO



La Guyane conserve la part de SAU en agriculture biologique la plus élevée des DROM. Cet écart s'explique aussi par les caractéristiques du territoire guyanais, beaucoup plus vaste que les autres DROM, qui dispose de surfaces agricoles potentiellement plus importantes. La Réunion arrive en deuxième position avec **6,3%**, suivie de Mayotte (**4,4%**), de la Martinique et de la Guadeloupe (**3,9%**).

LES PRODUCTEURS



Evolution des producteurs engagés dans l'Agriculture Biologique en Guyane entre 2015 et 2025
Source : données Agence Bio

Le nombre total d'exploitations engagées en bio reste stable entre 2024 et 2025, à **120 exploitations**, mais cette stabilité masque des mouvements importants au cours de l'année. 14 nouvelles exploitations ont rejoint le dispositif en 2025, tandis que 15 exploitations ont quitté le statut d'engagée : 13 ont arrêté leur activité en bio, 1 a changé de statut en cours d'année et 1 a cessé son activité de production tout en conservant une activité en aval.

Ainsi, la dynamique d'entrée reste relativement soutenue, mais elle est entièrement compensée par les sorties, ce qui explique l'absence de progression du nombre total d'exploitations engagées en 2025 contrairement aux années précédentes.

Type de mouvement	Description du mouvement	Nombre d'exploitations
Nombre engagés en 2024		**120**
Sorties	Arrêt sur des engagés en N-1	13
	Changement de statut sur l'année N	1
	Arrêt de l'activité de production Conserver l'activité aval	1
Restent engagés		105
Entrées	Nouveaux opérateurs bio	14
	Changement de statut en année N-1 avec arrêt en année N	1
Nombre engagés en 2025		**120**

Détail des mouvements de producteurs en bio en 2025
Source : données Agence Bio

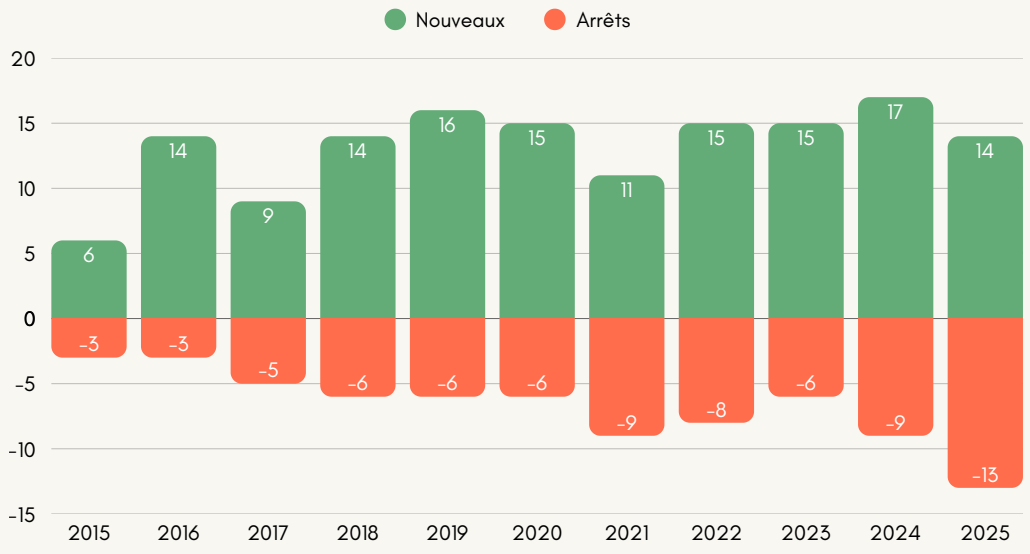
Profil des nouveaux entrants et des arrêts

En 2025, les **14** nouveaux engagés en agriculture biologique se répartissent entre **8** exploitations en conversion, **4** installations directement en agriculture biologique et **2** reprises d'activité bio. Cette évolution contraste avec 2024, où tous les nouveaux entrants étaient en conversion. L'ensemble des nouveaux engagés ont pour production principale les productions végétales, notamment fruitières (10 exploitations). Les surfaces sont généralement de petites tailles : la moitié des exploitations disposent de moins de 5 ha, tandis que les autres se situent entre 5 et 30 ha, à l'exception d'une exploitation de plus de 250 ha engagés en végétal (mais qui est exploitée par plusieurs producteurs). Plus de la moitié des nouveaux entrants sont exclusivement en bio, les autres conservant une activité mixte. Géographiquement, les engagements se concentrent sur la CACL (8 exploitations sur 14), devant la communauté de communes des Savanes (3), l'Est (2) et l'Ouest guyanais (1).

Concernant les arrêts, les motifs restent inconnus pour 8 exploitations sur 13. Les échanges avec les organismes certificateurs laissent toutefois supposer que ces sorties sont principalement liées à la régularisation des situations de non-paiement des cotisations de certification biologique. Pour rappel, les opérateurs souhaitant être certifiés en agriculture biologique doivent s'acquitter d'une cotisation auprès de leur organisme certificateur. Si cette hypothèse se confirme, le nombre d'arrêts serait stable par rapport à 2024, qui comptabilisait 8 sorties.

Parmi les 5 cas documentés, 4 correspondent à un arrêt de l'activité biologique sans cessation totale de l'activité agricole, et 1 à une cessation complète. Par ailleurs, environ la moitié des exploitations sortantes étaient engagées en mixité (bio et conventionnel), contre la totalité en 2024.

Evolution des nouveaux entrants et des arrêts en Agriculture Biologique depuis 2015 - Hors mouvements
Source : Agence BIO



Les producteurs bio face à des fragilités structurelles et économiques

Au cours de l'année 2026, des entretiens qualitatifs ont été réalisés via l'ORAB auprès d'une trentaine de producteurs engagés en agriculture biologique pour comprendre leur parcours, leurs motivations, besoins etc.

Ces entretiens mettent en évidence des producteurs globalement motivés, mais confrontés à une forte fragilité économique : **72%** des personnes interrogées déclarent des revenus agricoles insuffisants, une situation déficitaire ou une dépendance à d'autres sources de revenus. Les profils sont hétérogènes et les exploitations disposent souvent de surfaces réellement valorisées bien inférieures au foncier disponible, notamment en raison du manque de matériel, de main-d'œuvre et de trésorerie.

Les besoins en équipements sont importants : **63%** des producteurs interrogés évoquent des difficultés liées au matériel et au moins 12 expriment un besoin concernant les serres. Le maraîchage, qui représente un levier potentiel pour approvisionner la restauration collective, reste particulièrement contraint par les conditions pédo-climatiques et les difficultés techniques. Le manque de disponibilité, et les coûts d'accès, aux semences ou intrants bio sont un vrais freins pour développer leurs exploitations.

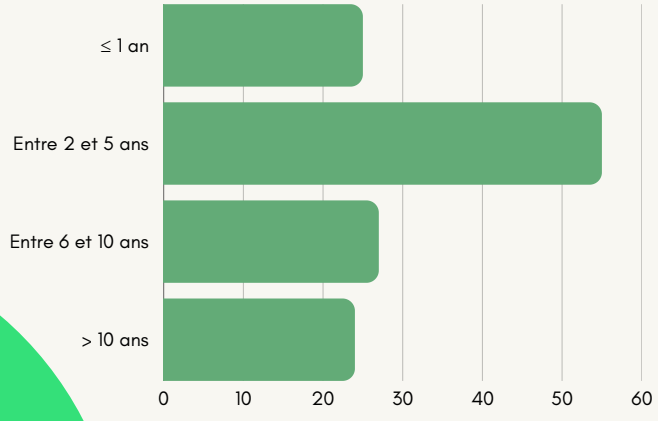
Si le cadre de certification biologique est globalement accepté, son adaptation aux réalités locales et la faible valorisation économique du bio interrogent certains producteurs sur le maintien de leur certification.

Sur le plan commercial, l'incertitude concernant les débouchés, les prix de vente et les délais de paiement freine les investissements et l'augmentation des volumes.

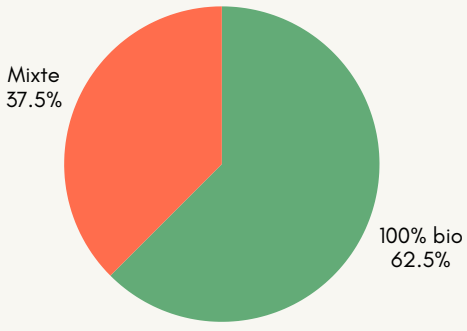
L'enjeu principal est donc de sécuriser la rentabilité des exploitations en combinant accompagnement technique, accès aux équipements, amélioration de la valorisation économique et sécurisation des débouchés.

Malgré les difficultés, de nombreux producteurs restent engagés dans leur activité, ce qui témoigne d'un potentiel de développement à condition de lever ces freins structurels.

Ancienneté des exploitations engagées en bio en 2025
Source : Agence BIO

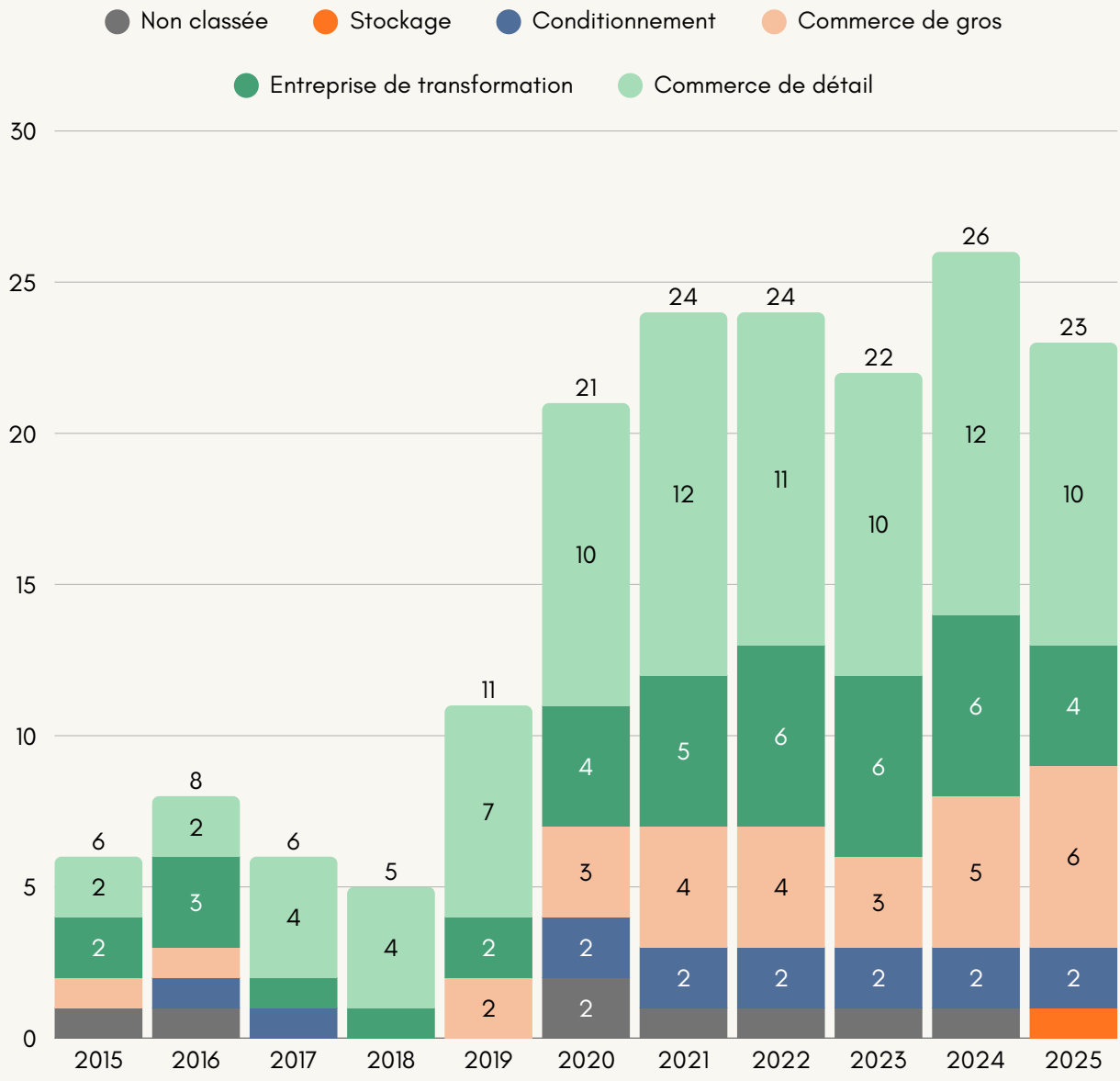


Mixité des exploitations engagées en bio en 2025
Source : Agence BIO



LES STRUCTURES DE L'AVAL

Evolution des entreprises de l'aval engagée en bio depuis 2015
Données : Agence Bio



Les magasins spécialisés bio encore présents sur le territoire affichent une dynamique commerciale positive. L'un d'entre eux a notamment enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de **30%** en 2024, puis de **10%** en 2025 (données déclaratives, récupérées lors d'entretiens). Si cette progression doit être nuancée au regard de la fermeture d'autres enseignes, qui a pu entraîner une concentration de la clientèle, elle témoigne néanmoins d'un intérêt croissant pour les produits biologiques.

Au niveau des grandes surfaces, la tendance est stable, voire légèrement à la baisse avec toutefois une croissance sur les gammes de produits bio surgelés (**+11,4%** pour une enseigne interrogée).

L'enquête consommateurs menée en début d'année avait identifié le prix comme le principal frein à l'achat de produits bio. Les échanges avec les distributeurs confirment ce constat et soulignent notamment le poids des coûts de transport. Les volumes de produits biologiques importés étant plus faibles que ceux des produits conventionnels, les possibilités de négociation avec les fournisseurs sont plus limitées, ce qui contribue à renchérir les coûts d'approvisionnement et, par conséquent, les prix de vente, notamment dans les magasins spécialisés.

CONCLUSION

L'état des lieux 2025 met en évidence une agriculture biologique guyanaise qui poursuit sa structuration, mais dont la dynamique reste contrastée. Si la part de la SAU engagée en bio figure toujours parmi les plus élevées des régions françaises, les surfaces agricoles et le nombre d'exploitations stagnent ou reculent légèrement. Les entretiens menés auprès des producteurs soulignent la fragilité économique d'une partie des exploitations. Et côté aval, malgré une dynamique encourageante pour certains magasins spécialisés, le marché reste contraint par le niveau des prix et les coûts d'approvisionnement. L'enjeu est donc de rendre les produits biologiques plus accessibles aux consommateurs tout en garantissant une meilleure rémunération aux producteurs.

Ces constats soulignent la nécessité d'agir simultanément sur plusieurs leviers : renforcer l'accompagnement technique et économique des producteurs, faciliter l'accès aux équipements et aux intrants, structurer les débouchés et améliorer la valorisation des productions locales. Le développement de la demande, notamment en restauration collective, constitue également une piste pour offrir davantage de visibilité aux producteurs et sécuriser les volumes commercialisés.

Au-delà des évolutions chiffrées, cet état des lieux rappelle que le développement de l'agriculture biologique en Guyane ne repose pas uniquement sur l'augmentation des surfaces ou du nombre d'opérateurs. Il dépend aussi de la capacité des acteurs à construire des filières économiquement viables, adaptées aux réalités du territoire et capables de rapprocher durablement production et consommation.

C'est dans cette perspective que l'ORAB entend poursuivre ses travaux : produire des données fiables, mieux comprendre les réalités des acteurs et contribuer à une dynamique collective au service du développement de l'agriculture biologique en Guyane.

AUTRES PUBLICATIONS DE L'ORAB

Les Chiffres Clés de l'Agriculture Biologique en Guyane – 2024



TÉLÉCHARGER

La perception des produits bio en Guyane Enquête consommateurs – juin 2026



TÉLÉCHARGER



Document réalisé par :
IFIVEG pour l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Guyane.
L'utilisation de tout ou partie de ce document est soumise à l'accord de son auteur : missionlabels.ifiveg@gmail.com

Sources : Données chiffrées annuelles Agence Bio 2025 - Rapports d'activité 2025 Bio Savane - Données du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, exploitées en région par le service statistique de la DEAAF.

Crédits Photo : @IFIVEG, @BioSavane et images issues de Canva pro avec droits d'utilisation inclus.

Les membres de l'ORAB Guyane

IFIVEG Interprofession des Filières Végétales de Guyane
PRÉFET DE LA GUYANE Liberté Égalité Fraternité
L'AGENCE BIO
BIO-SAVANE Société Coopérative Agricole
CHAMBRE D'AGRICULTURE GUYANE

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN GUYANE